



**Arrêté du Maire**  
**Arrêté portant délégations de signature à Madame PINATON Peggy**  
**Secrétaire générale de mairie**

Le Maire de la commune de Saint-Georges-du-Bois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19 ;

Considérant que Mme PINATON Peggy, attaché contractuel, exerce les fonctions de secrétaire générale de mairie de la commune de Saint-Georges-Du-Bois,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

**ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER :**

M BRETEAU Franck, Maire de la commune de Saint-Georges-Du-Bois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme PINATON Peggy, attaché, pour :

- La signature des documents comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 1 000 €

**ARTICLE 2 :**

La signature par Mme PINATON Peggy des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédé de la formule indicative suivante : « *Par délégation du maire* »

**ARTICLE 3 :**

Le maire, la secrétaire générale de mairie et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêt sera notifié à l'intéressé et publié après visa du contrôle de légalité.

Fait à Saint-Georges-Du-Bois, le 26 mars 2026  
Le Maire,

Notifié le 26/03/2026  
Signature